

12. MANUEL ET FORMULAIRES

12.1 MANUEL

12.1.1 MANUEL SUR INTERNET

Le manuel destiné aux optométristes est mis à jour régulièrement et disponible sur le site de la Régie au www.ramq.gouv.qc.ca.

Les mises à jour peuvent y être consultées ou imprimées individuellement.

12.1.2 MANUEL PAPIER ET COMMANDE

À la demande de l'optométriste, la Régie lui remet gratuitement un manuel papier. Par la suite, les mises à jour lui seront transmises par la poste.

- # Pour commander le manuel, remplir et envoyer le formulaire *Demande de manuel ou de brochure papier* (2907) se trouvant à la section *Formulaires* du site Web de la Régie.

L'optométriste peut aussi obtenir des exemplaires supplémentaires moyennant des frais.

12.2 FORMULAIRES

12.2.1 FORMULAIRES SUR INTERNET

La liste des formulaires est disponible sur le site Web et la majorité de ceux-ci peuvent être consultés ou imprimés.

12.2.2 FORMULAIRES PAPIER

À sa demande, l'optométriste utilisant les demandes de paiement à l'acte format papier (1500), peut recevoir gratuitement un nombre de formulaires équivalant à celui des demandes de paiement papier qu'il aura transmis à la Régie au cours de la période de référence précédente (1^{er} avril au 31 mars). Toute quantité commandée au-delà de cette limite sera payable. Pour plus de renseignements, consultez la rubrique *Frais administratifs* de l'onglet *Administration de la pratique*.

D'autres formulaires et demandes de paiement papier sont disponibles. La liste des principaux formulaires papier figure au verso du formulaire *Commande de formulaires et d'enveloppes* (1491).

12.2.3 COMMANDE

Pour toute commande de formulaire papier, utilisez le site Web de la Régie, à la section *Formulaires*. Une commande peut aussi être effectuée par télécopieur ou par la poste en remplissant le formulaire *Commande de formulaires et d'enveloppes* (1491). Pour acheminer votre demande, référez-vous aux coordonnées indiquées à la page 2 de l'introduction de ce manuel.